



Tel 04 92 57 80 73
contact@manteyer-mairie.fr

Arrêté n°030-2025

MAIRIE DE MANTEYER

05400 MANTEYER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20250612-030-2025-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2025

Arrêté temporaire modifiant la circulation pour l'organisation d'une vente au déballage

Le maire de la commune de Manteyer,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route et notamment l'article R.411-8

Considérant la demande en date du 22 mai 2025, par laquelle l'association « Tous en chemin » sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'organiser une vente au déballage/ brocante sur le parvis de la mairie et de l'église,

Considérant que la manifestation aura lieu le 13 juillet 2025 de 6h à 19h et qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

ARRETE :

Article 1 : La circulation des véhicules sera interdite le 13 juillet 2025 de 6h à 19h dans les voies suivantes : chemin du Château selon plan ci-joint afin d'y installer des exposants.

L'association organisatrice installera des véhicules de part et d'autre de la voie afin d'assurer la sécurité des personnes présentes.

Article 2 : Pendant cette période, la circulation des véhicules sera déviée comme suit : chemin qui passe derrière la mairie.

Article 3 : Pendant cette même période, le stationnement des véhicules sera interdit dans les voies ou les parties de voies suivantes : chemin qui passe derrière la mairie.

Article 4 : Les véhicules en infraction aux présentes dispositions pourront être mis en fourrière, aux frais de leur propriétaire.

Article 5 : M. commandant de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Manteyer le 12 juin 2025

Le Maire :
Michel PONS

